



**ADOPTION DU BUDGET 2019 ET DU PROGRAMME TRIENNAL
DES IMMOBILISATIONS 2019, 2020, 2021**

AVIS EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ QUE :

Conformément à la *Loi sur les cités et villes*, le conseil municipal de la Ville de Deux-Montagnes adoptera le budget 2019, lors d'une séance extraordinaire qui se tiendra le **13 décembre 2018 à 19h**, à la salle du conseil municipal située au 803, chemin d'Oka à Deux-Montagnes.

Conformément à la *Loi sur les cités et villes*, le conseil municipal de la Ville de Deux-Montagnes adoptera le programme triennal des immobilisations 2019, 2020 et 2021, lors d'une séance extraordinaire qui se tiendra le **13 décembre 2018 à 19h15**, à la salle du conseil municipal située au 803, chemin d'Oka à Deux-Montagnes.

Prenez également avis, tel que prévu par la Loi, que les délibérations du conseil et la période de questions, lors de ces séances, porteront exclusivement sur le budget 2019 et le programme triennal des immobilisations 2019, 2020 et 2021.

DONNÉ à Deux-Montagnes, ce 3^e jour de décembre 2018.

Jacques Robichaud, avocat, o.m.a.
Greffier et directeur des Services juridiques